

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2018

Présents : MM RAVEL Jean-Paul, DURRIS Roland, LATOUR Agnès, DURRIS Jean, FAYARD Liliane, GAUMOND Marie-Thérèse, NOUVET Christine, ROCHE Alexandre, NARDINI Philippe, LAURENT Florence, , GEORGES Pierre-Eric, et PALMIER David

Absents : MEILLAND Pauline qui a donné procuration à Jean Paul RAVEL
Et BERGEAT Lionel qui a donné procuration à Florence LAURENT

Secrétaire de séance : Roland DURRIS

Approbation du compte rendu :

Le compte rendu n'appelant aucune autre observation est approuvé à l'unanimité.

Avis sur l'installation de l'entreprise STAL TP à Boën-Sur-Lignon :

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que la Préfecture de la Loire demande l'avis du Conseil municipal sur le dossier de demande d'autorisation présenté par la Société STAL TP en vue d'implanter et d'exploiter, sur la commune de Boën sur Lignon, au sein de la ZAC de Champbayard un site comprenant une agence locale, une centrale d'enrobés à chaud de matériaux routiers et un centre de recyclage de matériaux inertes. Monsieur le Maire rappelle que chaque élu a pu prendre connaissance du dossier mis à l'enquête publique. Compte tenu des débats intenses dans la presse locale, il est décidé à 13 votes pour et 1 contre de procéder au vote à bulletin secret.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote qui se traduit par un avis favorable, avec 8 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions pour la demande d'autorisation d'exploiter une centrale d'enrobage et un centre de recyclage des matériaux.

Choix de la couleur des futures huisseries de la salle des fêtes :

Les conseillers donnent leur avis et il en ressort que la couleur qui obtient la plus grande majorité est un gris plutôt clair (ref : galet 2525). Cette couleur sera donc confirmée à l'entreprise et les délais d'intervention seront demandés.

Avancement des travaux de la future bibliothèque :

Monsieur le Maire informe que l'entreprise BTMA pose les fenêtres et la porte lundi 12 mars. Le plâtrier M Gravier a été averti qu'il pouvait intervenir à partir de mercredi 14 mars.

Suite à donner aux jugements rendus par le Tribunal Administratif concernant les recours de Mme Sarmaize :

Monsieur le Maire explique le jugement rendu par le TA suite à la requête de Mme Sarmaize concernant son certificat administratif et son permis de construire. Compte tenu que le Tribunal nous enjoint à ré-instruire le CU et le PC en fonction du POS de l'époque, nous avons immédiatement saisi le service ADS de Loire Forez pour qu'il lance la consultation des services. A ce jour on connaît seulement l'avis du Syndicat Intercommunal de la Bombarde qui accepte de desservir le terrain par la concession de tréfonds. Monsieur le Maire pose alors la question à savoir si l'assemblée souhaite faire appel de ces décisions ou pas. Après un rapide débat, l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas faire appel des décisions.

Vote des taux d'imposition :

Monsieur le Maire explique que suite à l'analyse rétrospective de nos finances avec le service financier de Loire Forez agglomération, il apparaît que les finances communales sont plutôt saines avec un premier signe d'inflexion du taux d'épargne brute dès 2016 – 2017. La baisse de la DGF a été absorbée par l'encaissement des taxes forfaitaires sur les terrains devenus constructibles et les nombreuses taxes d'aménagement. Or ces recettes vont s'éteindre rapidement et on observe que notre épargne brute va chuter d'ici 2020. En analyse prospective, la diminution du taux d'épargne brute se confirme voire s'accroît ce qui constitue une tendance préoccupante. Pour permettre le maintien de notre épargne brute il nous faut dégager une marge de 10 000 €, soit en baissant les dépenses de fonctionnement, soit en augmentant les recettes de fonctionnement ou en utilisant les deux leviers. Monsieur le Maire souhaitait faire cette présentation rapide et propose même de recevoir Loire Forez agglomération pour une présentation de cette étude en Conseil Municipal afin que l'assemblée prenne ses décisions en connaissance de cause.

Un débat s'installe autour de la table. Il est ensuite procédé au vote qui se traduit par 12 pour ne pas augmenter les taux, un contre et une abstention.

Vote des subventions :

Monsieur le Maire explique que compte tenu des finances très saines des associations locales et compte tenu que la mairie participe par d'autres biais (locaux, électricité, chauffage, entretien, tonte, prise en charge du colis des anciens,...) il propose de supprimer les subventions accordées l'an dernier sauf celle accordée au centre anti cancéreux de Lyon pour 50 € et celle de l'école. Il est proposé de provisionner le compte d'une somme forfaitaire pour faire face aux demandes exceptionnelles qui pourraient émaner des associations et qui seraient examinées au cas par cas. L'assemblée est d'accord à l'unanimité.

Concernant la subvention accordée à l'école, il est nécessaire d'y réfléchir de plus près. Monsieur le Maire fait le compte rendu de l'assemblée générale de l'OGEC et présente le bilan financier de celle-ci. Il apparaît bon avec un excédent de l'exercice de 7 425.61 €. Le bilan N- 1 fait aussi état d'un excédent de 6 728.84 € ce qui fait un total de 14 154.45 € sur deux ans. A ce jour, l'épargne disponible en banque est de 41 089.96 €. La mairie avait demandé un détail plus important du bilan notamment sur la rémunération du personnel où l'on constate une augmentation de 5 044 € sur le dernier exercice. Il lui a été opposé une fin de non recevoir. Alexandre Roche prend la parole et argumente le besoin du maintien de la subvention pour faire face notamment aux dépenses de personnel qui risquent d'augmenter l'année prochaine suite à la disparition des CUI. L'Ogec envisage d'embaucher une personne aidant à l'école à temps plein et une cantinière. Monsieur le Maire précise que le financement du poste de la cantinière ne fait pas partie de la subvention et qu'à ce jour nous ne savons pas si le contrat de Mme Levis sera renouvelé ou pas, et fera l'objet d'une discussion avec l'Ogec ultérieurement. Le débat se poursuit et au vu des économies à faire sur le budget communal, du vote précédent de ne pas augmenter les taux d'imposition, et au vu de la bonne santé financière de l'Ogec, certains proposent de ramener la subvention à 20 000 €, d'autres à 25 000 € et d'autres de la maintenir à 29 000 €. Dans un souci d'apaisement, Monsieur le Maire propose que l'assemblée se prononce sur seulement deux sommes soit 25 000 € ou 29 000 €.

Il découle du vote à bulletin secret

2 votes pour allouer une subvention de 29 000 €, 11 votes pour une subvention de 25 000 € et 1 vote blanc.

Questions diverses :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur Bernard PALMIER. L'assemblée regrette le comportement agressif de celui-ci lors de la précédente réunion de conseil municipal, et de lui avoir laissé la parole pour intervenir. Il écrit qu'il a informé Monsieur le Sous-Préfet de la Loire et qu'il saisira par ailleurs le défenseur des droits voir le Tribunal Administratif. A ce jour, nous ne pouvons qu'attendre le retour de ces instances.

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre d'opposants au projet de commune nouvelle signée de 12 trelois à savoir : Natacha Belezzy, Antonio Ferreira, Gaëtan Guillot, Marcel Guillot, Jean Palmier, Marie-Claude Palmier, Séverine Palmier, Pierre Poinson, Marie-Thérèse Ponchon, Audrey Pongy, Lucile Thevenon, Pierre Thevenon... Ils sollicitent une entrevue rapide avec le Conseil Municipal afin de débattre et ce avant les discussions avec les communes concernées par le projet d'une éventuelle commune nouvelle. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de recevoir ces personnes.

Local pour le cabinet d'infirmières : Monsieur le Maire souhaiterait que se mette en place une commission afin de porter ce futur projet. Se portent volontaires Roland Durris et Pierre Eric Georges.

Jean Paul Ravel et Pierre-Eric Georges ont fait le tour de la commune avec les services de Loire Forez afin de définir les besoins en curage de fossé. Le devis a été établi par Loire Forez et signé par nos soins, les travaux devraient commencer rapidement.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu des élus départementaux qui nous annonce l'attribution de la subvention pour la restructuration de la bibliothèque en date du 5 mars 2018 pour un montant de 11 272 €.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a transféré la compétence éclairage public sur la voirie à Loire Forez agglomération. Il faut maintenant savoir si la commune souhaite contracter à nouveau avec Siel pour la maintenance de l'éclairage de l'église et du terrain de foot. L'assemblée décide de s'engager avec Siel pour une maintenance simplifiée pour 6 ans.

Monsieur le Maire présente également le service proposé également par SIEL pour « Etude Prospective pour l'Aménagement du Territoire » (EPAT) qui consisterait à donner un conseil administratif et technique pour le montage d'une opération de pré-aménagement incluant une expertise sur les différents réseaux, et une assistance sur le financement des équipements publics à réaliser. Cette étude se chiffre à 550 €. L'assemblée à l'unanimité ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 23 heures.

Trelins, le 13 mars 2018
Jean Paul RAVEL, Maire,

